

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-
Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Bernard BOURGIE (suppléant), Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Présents sans droit de vote : Daniel PABIOU (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB

Absents : Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT, Frédéric GIRODET.

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :

13 Titulaires

5 Suppléants

Pouvoirs :

5

Votants :

22 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :
24 Novembre 2023Délibération n°
2023.11.54**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES**

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le règlement intérieur des déchetteries doit évoluer du fait de la mise en place :

- De la filière PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) à compter du 1er avril 2024.
- D'une tarification pour les professionnels pour les déchets (hors PMCB) de type déchets verts ou non recyclables à compter du 1er avril 2024 (concomitante avec la mise en place de la REP PMCB).

La proposition de règlement a été envoyée préalablement aux membres de la commission déchetterie pour avis.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur des déchetteries gérées par le SYMPTTOM applicable au 01/04/24.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour la mise en place de ce nouveau règlement, et à le signer.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET

SYMPTOM

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57